



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Page : 1

Date de création : 01/12/2005

Date de révision : 25/01/2008

GUARD INDUSTRIE

GRAFFIGUARD® 2050



F - Facilement inflammable



Xi - Irritant

1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ

Identification du produit : Nettoyant anti-graffiti pour surfaces fragiles et non poreuses.
Usage : Voir fiche technique pour des informations détaillées.
Identification de la société : **GUARD INDUSTRIE**
7 rue Gutenberg
93100 MONTREUIL - FRANCE
Tel : +33 (0)1.55.86.17.60
Fax : +33 (0)1.48.58.16.89
E-mail : awd@guardindustrie.fr

2 IDENTIFICATION DES DANGERS

Mode d'exposition dominant : Contact avec la peau et les yeux.
Symptômes liés à l'utilisation
- **Inhalation** : Irritation des voies respiratoires; céphalées, somnolence et nausées.
- **Contact avec la peau** : Les contacts fréquents ou prolongés peuvent dégraisser et dessécher la peau aboutissant à une gêne, puis à une dermatite.
- **Contact avec les yeux** : En cas de pulvérisations excessives, les vapeurs peuvent provoquer l'irritation des yeux
- **Ingestion** : L'ingestion suivie de vomissement par aspiration dans les poumons peut provoquer une suffocation ou une pneumopathie.

3 COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

<u>Nom de la substance</u>	<u>Contenance</u>	<u>N° CAS</u>	<u>N° CE</u>	<u>N° index</u>	<u>Classification</u>
Ethanol	80%<c<90%	64-17-5	200-578-6		F: R11
N methyl 2-pyrrolidone	15%<c<20%	872-50-4	212-828-1		Xi: R36/38
Méthanol	0%<c<2,5%	67-56-1	200-656-6		F, T: R23/24/25, R39/23/24/25
Isopropanol	0%<c<2,5%	67-63-0	200-661-7		F, Xi: R11, R36, R67

4 PREMIERS SECOURS

Premiers secours
- **Inhalation** : Mettre la personne à l'air libre, retirer les vêtements. Appeler un médecin si trouble respiratoire.
- **Contact avec la peau** : Laver immédiatement à l'eau pendant 15 minutes.
- **Contact avec les yeux** : Rinçage abondant à l'eau (15 minutes) puis lavage avec une lotion oculaire type Dacryosérum. Consulter impérativement un ophtalmologue.
- **Ingestion** : Recours immédiat à l'assistance médicale.

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Classe d'inflammabilité : Combustible.
Risques spécifiques : La décomposition thermique ne génère aucune substances dangereuses.
Moyens d'extinction : Mousses spéciales pour liquides polaires, poudres, dioxyde de carbone.
Protection contre l'incendie : Porter un équipement de protection adéquat.
Procédures spéciales : Le feu peut produire une épaisse fumée noire. En conséquence de la décomposition thermique, des substances dangereuses peuvent se former : monoxyde de carbone, dioxyde de carbone. L'exposition à des substances produites suite à la combustion ou à la décomposition peut être dangereuse pour la santé.

6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.
Méthodes de nettoyage : Endigage, pompage et rinçage à l'eau. Récupération des déchets en fûts spécifiques et étiquetés, remis ensuite à un récupérateur agréé.
Précaution pour l'environnement : Empêcher toute contamination du sol et de l'eau, tout écoulement dans les égouts, caniveaux, rivières en utilisant du sable ou de la terre.

**GUARD INDUSTRIE**

GRAFFIGUARD® 2050

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation	: Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Eliminer rapidement des yeux, de la peau et des vêtements. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.
Stockage	: Eviter toute exposition inutile. Eviter la chaleur. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire les concentrations de brouillards et/ou de vapeurs. Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire homologué. Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation. Matériaux recommandés pour l'emballage : polyéthylène.

8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection individuelle	: Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans les conditions normales d'utilisation prévues avec une ventilation adéquate.
Protection respiratoire	
Protection des mains	: Gants résistants aux produits chimiques (pvc, néoprène).
Protection de la peau	: Vêtements résistants aux agents chimiques. Prévoir à proximité des postes de travail un poste d'eau (douche et fontaine oculaire).
Protection des yeux	: Lunettes de protection à bords latéraux.
Hygiène industrielle	: L'extraction locale et la ventilation générale doivent être suffisantes pour assurer la conformité aux normes d'exposition. Des rince-œil de secours doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition.

9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique à 20°C	: Liquide.
Couleur	: Incolore.
Odeur	: Alcoolisée.
pH	: Non significatif.
Point d'ébullition [0C]	: Non mesuré.
Densité	: 0,810 g/cm ³ .
Solubilité dans l'eau [vol/vol]	: Totale.
Point d'éclair	: 12°C.

10 STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité et réactivité	: Stable dans les conditions normales.
Produits de décomposition dangereux	: Sans objet.
Matières à éviter	: Sans objet.

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

En cas d'ingestion	: Aucune donnée.
En cas de contact avec la peau	: Aucune donnée.
En cas de contact avec les yeux	: Aucune donnée.
En cas d'inhalation	: Aucune donnée.

12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucune donnée écologique mesurée par des essais sur la préparation elle-même n'est disponible.	
Ecotoxicité	: Cette préparation est non classée en application de la méthode conventionnelle d'évaluation des dangers pour l'environnement.
Mobilité	: Le produit est soluble dans l'eau.
Persistance/dégradabilité	: Aucune donnée.
Potentiel de bioaccumulation	: Pas de possibilité de bioaccumulation car produit hydrophile.
Effets nocifs divers	: Sans objet.

**GUARD INDUSTRIE**

GRAFFIGUARD® 2050

13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

EXCÉDENTS OU DÉCHETS : Ne pas rejeter à l'égoût ou dans un milieu naturel. Se conformer aux dispositions communautaires, nationales ou locales en vigueur : lois, décrets et arrêtés (dénomination du déchet : détergent contenant des substances dangereuses, rubrique : 20 01 29*).

EMBALLAGES VIDES : Ne pas rejeter à l'égoût ou dans un milieu naturel. Se conformer aux dispositions communautaires, nationales ou locales en vigueur : lois, décrets et arrêtés (dénomination du déchet : emballages contaminés par des résidus de substances dangereuses, rubrique : 15 01 10*).

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	ADR/RID Routier/ferroviaire	I.M.D.G Maritime	OACI Aérien
N° ONU, UN/ID	1170	1170	1170
Désignation officielle	ÉTHANOL EN SOLUTION (ALCOOL ÉTHYLIQUE EN SOLUTION)	ÉTHANOL EN SOLUTION (ALCOOL ÉTHYLIQUE EN SOLUTION)	ÉTHANOL EN SOLUTION (ALCOOL ÉTHYLIQUE EN SOLUTION)
Classe	3	3	3
Groupe d'emballage	II	II	II
Étiquette	3	3	Liquide inflammable
N° de code danger	33		

ADR : quantité limitée LQ 4 pour exemption Emballage : 3L maximum

IMDG	Quantités limitées :	1 L
-------------	----------------------	-----

IATA	Instructions d'emballage	Quantité maximale par colis :
Avion passager et cargo :	Qté limitée : Y305	1 L
	305	5 L
Avion cargo :	307	60 L

15 INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Symboles : F : Facilement inflammable.

Phrases R : R11 : Facilement inflammable.

Phrases S : S2 : Conserver hors de la portée des enfants.
S7 : Conserver le récipient bien fermé.
S16 : Conserver à l'écart de toute flamme ou sources d'étincelles - Ne pas fumer.

16 AUTRES INFORMATIONS

Autres données : Formule déposée au centre anti-poisons de NANCY. Tél : 33(0)3.83.32.36.36.

Les informations contenues dans la présente fiche sont destinées à décrire le produit uniquement en termes d'exigences en matière de santé, de sécurité et d'environnement aux fins de le manipuler et de l'utiliser en toute sécurité.

Cette fiche complète la fiche technique mais ne la remplace pas.

Les renseignements communiqués reposent sur l'état de nos connaissances à la date du 25/01/08 et font référence au produit en l'état de livraison. Ils sont donnés de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsque le produit est utilisé pour un usage autre que celui pour lequel il est destiné.

Fin du document